

République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2025 – 34

Séance du 25 Avril à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 avril 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Elisabeth Martin, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Sophie Thomas.

Représenté : Michel Pécoul par Fatima Chomat

Secrétaire : Frédéric Froment

2025 – 34 : Autorisation donnée au maire pour la signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation publique sous un terrain privé

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Gresse-en-Vercors est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Considérant que, dans ce cadre, il est d'intérêt général d'instituer les servitudes pour l'établissement et l'entretien de canalisations souterraines afin de permettre aux services techniques de mener à bien la mission d'intérêt public,

Considérant que le passage d'une canalisation publique sur un terrain privé doit réglementairement faire l'objet d'un titre conventionnant, entre le propriétaire et la collectivité en charge du réseau, les modalités techniques d'exploitation,

Considérant les usages passés en matière d'autorisations accordées pour de tels passages par les propriétaires privés sans l'établissement d'un titre,

autorise le maire à faire établir et à signer toute convention relative à ce type de situations.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 25 avril 2025,

Rémi Goube

Maire

